

## RECOMMANDATION 14/07

### POUR STANDARDISER LA PRÉSENTATION DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ET LES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

#### La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

RECONNAISSANT l'importance des avis scientifiques judicieux comme base de la conservation et de la gestion des thons et des espèces apparentées dans l'océan Indien et dans les mers adjacentes, en ligne avec les lois internationales et les besoins en informations de la Commission ;

NOTANT que les participants du premier Sommet mondial des ORGP thonnières en 2007 à Kobe (Japon) ont décidé que les résultats des évaluations des stocks seraient présentés dans un format normalisé « quatre quadrants, rouge-orange-jaune-vert », qui est maintenant désigné sous l'appellation de « Graphe de Kobe » et qui est largement reconnu comme une méthode pratique et facile à utiliser pour présenter les informations sur l'état d'un stock ;

NOTANT ÉGALEMENT que, lors de la Seconde réunion conjointe des ORGP thonnières, en juin 2009 à Saint Sébastien (Espagne), une « matrice de stratégie » a été adoptée pour présenter d'une manière standardisée aux gestionnaires des pêches la probabilité statistique d'atteindre les objectifs de gestion, y compris la fin de la surpêche et la reconstitution des stocks surexploités, en résultat des mesures de gestion possibles ;

RECONNAISSANT que la matrice de stratégie est un format harmonisé pour la fourniture d'avis par les organes scientifiques des ORGP. Ce format de présentation des résultats des évaluations facilite l'application de l'approche de précaution en fournissant aux organes de décision une base pour évaluer et adopter des options de gestion à différents niveaux de probabilité de succès ;

RAPPELANT les recommandations de l'Atelier d'experts de Kobe II concernant le partage des bonnes pratiques sur la fourniture des avis scientifiques et les recommandations de Kobe III, en particulier sur l'élaboration d'activités de recherches pour mieux quantifier l'incertitude et mieux comprendre ses répercussions dans l'évaluation des risques dans le cadre de la matrice de stratégie de Kobe II ;

RAPPELANT ÉGALEMENT les dispositions de la [Recommandation 12/15](#) *Sur les meilleures données scientifiques disponibles* qui demande la présentation de formats clairs, transparents et standardisés pour les avis scientifiques fournis à la Commission ;

PRENANT EN COMPTE le fait que les résolutions [12/01](#) *Sur l'application du principe de précaution* et [13/10](#) [remplacée par la [résolution 15/10](#)] *Sur des points de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision* rendent possible la mise en œuvre de l'approche de précaution grâce à l'adoption de points de référence-cibles et -limites provisoires ;

NOTANT l'excellent travail accompli à ce jour par le Comité scientifique, ses groupes de travail et le Secrétariat de la CTOI pour standardiser la présentation des informations scientifiques dans leurs rapports annuels, y compris à travers les « *Résumés exécutifs* » pour chaque stock ;

SOULIGNANT l'importance d'améliorer davantage la présentation des informations scientifiques pour en faciliter l'utilisation appropriée par la Commission ;

RECOMMANDE ce qui suit, conformément au paragraphe 8 de l'Article IX de l'Accord portant création de la CTOI.

1. En soutien de l'avis scientifique fourni par le Comité scientifique de la CTOI, les « *Résumés exécutifs* » inclus dans le rapport du Comité scientifique de la CTOI et qui présentent les résultats des évaluations des stocks comprendront, si possible :



### État du stock

- a) Un graphe de Kobe montrant :
- Les points de référence-cibles et -limites adoptés par la Commission, par exemple  $F_{PME}$  et  $F_{LIM}$ ,  $SSB_{PME}$  et  $SSB_{LIM}$  ou  $B_{PME}$  et  $B_{LIM}$ , selon les modèles d'évaluation utilisés par le Comité scientifique, ou des indicateurs de substitution, le cas échéant ;
  - Les estimations du stock, exprimées en référence aux points de référence-cibles adoptés par la Commission, par exemple comme  $F_{actuelle}$  sur  $F_{PME}$  et comme  $SSB_{actuelle}$  sur  $SSB_{PME}$  ou  $B_{actuelle}$  sur  $B_{PME}$  ;
  - L'incertitude estimée affectant les estimations, si tant est que les méthodes statistiques le permettant aient été arrêtées par le Comité scientifique et qu'il existe suffisamment de données ;
  - La trajectoire de l'état du stock.
- b) Une représentation graphique montrant les proportions des résultats du modèle de l'année utilisée pour l'avis issu de la dernière évaluation de stock qui sont dans les quadrants vert (pas surpêché, pas soumis à la surpêche), jaune et orange (surpêché ou soumis à la surpêche) et rouge (surpêché et soumis à la surpêche) du graphe de Kobe.

### Perspectives du modèle

- c) Deux matrices de stratégie de Kobe II :
- Une première indiquant la probabilité de respecter les points de référence-cibles adoptés par la Commission, par exemple la probabilité que  $SSB > SSB_{PME}$  ou  $B > B_{PME}$  et que  $F < F_{PME}$  pour différents niveaux de captures sur plusieurs années ;
  - Une seconde indiquant la probabilité de rester dans des limites biologiques sûres exprimées par le biais des points de référence-limites adoptés par la Commission, par exemple la probabilité que  $SSB > SSB_{LIM}$  ou  $B > B_{LIM}$  et que  $F < F_{LIM}$  pour différents niveaux de captures sur plusieurs années ;
  - Lorsque la Commission arrêtera des niveaux de probabilité acceptables associés aux points de référence-cibles et -limites pour chaque stock, le Comité scientifique pourrait préparer et inclure dans son rapport annuel les matrices de stratégie de Kobe II utilisant les codes de couleurs correspondant à ces seuils.

### Qualité des données et limitations des modèles d'évaluation

- d) Une déclaration qualifiant la qualité, la fiabilité et, le cas échéant, la représentativité des intrants des évaluations de stock comme, mais pas uniquement :
- les statistiques et indicateurs des pêches (par exemple les captures et l'effort, les matrices de prises par tailles et de prises par âges, par sexes et, le cas échéant, les indices d'abondance liés aux pêcheries) ;
  - les informations biologiques (par exemple les paramètres de croissance, la mortalité naturelle, la maturité et la fécondité, les modes de migration et la structure des stocks, les indices d'abondance non liés aux pêcheries) ;

- iii. les informations complémentaires (par exemple les incohérences entre les indices d'abondance disponibles, l'influence des facteurs environnementaux sur la dynamique des stocks, les changements de la distribution de l'effort de pêche, la sélectivité et la puissance de pêche, les changements d'espèces-cibles).
- e) Une déclaration qualifiant les limites des modèles d'évaluation en ce qui concerne le type et la qualité des intrants et exposant les biais possibles dans les résultats des évaluations associés aux incertitudes affectant les intrants.
- f) Une déclaration concernant la fiabilité des projections à long terme.

#### **Approche alternative (stocks pauvres en données)**

2. Lorsque, du fait des limitations des données ou des modèles, le Comité scientifique de la CTOI est incapable d'élaborer les matrices de stratégie de Kobe II et les graphes associés ou les autres estimateurs de l'état actuel par rapport aux valeurs repères, le Comité scientifique de la CTOI élaborera son avis scientifique sur la base des indicateurs disponibles dépendant et indépendants des pêcheries et formulera des mises en gardes similaires à celles mentionnées au paragraphe 1(d).

#### **Informations additionnelles et examen de la structure et des modèles des « Résumés exécutifs »**

3. La Commission encourage le Comité scientifique de la CTOI à inclure, soit dans son rapport annuel soit dans les rapports détaillés, le cas échéant et si cela est considéré comme pertinent et utile, tout autre tableau et/ou graphe en appui aux avis scientifiques et aux recommandations de gestion. En particulier, le Comité scientifique de la CTOI inclura, si possible, des informations sur les trajectoires de recrutement, sur la relation stock-recrutement et des ratios tels que la production par recrue ou la biomasse par recrue.
4. Selon les besoins, le Comité scientifique de la CTOI examinera les recommandations et les modèles pour les matrices de stratégie de Kobe II et pour les représentations graphiques stipulées dans cette recommandation et conseillera la Commission sur les améliorations possibles.

#### **Mesures de conservation et de gestion liées à la [recommandation 14/07](#) (revenir au [sommaire](#))**

Liens depuis la recommandation 14/07		Liens depuis d'autres MCG	
<a href="#">résolution 15/10</a>	<a href="#">résolution 12/01</a>		aucun
<a href="#">recommandation 12/15</a>			